

Info@ASDCGG74



Le mot du Président :

Cher(e)s, adhèrent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2019.

Loi des séries, fatalisme, deuxième accident mortel du à un tir direct en 3 ans dans le département. Je pourrais reprendre mots pour mots l'édito de l'hiver 2015. Pourtant la formation obligatoire, les multiples rappels sur la sécurité, auraient pu laisser supposer que ce genre d'accident ne se reproduirait plus. (Tir direct sans identification). La passion pour la chasse doit se retrouver dans la connaissance et l'apprentissage : des chiens, des espèces chassées et leurs milieux, du matériel, armes et optiques, la liste n'étant pas exhaustive. La passion, dans le sens large, désigne l'ensemble des pulsions instinctives, émotionnelles et primitives, et lorsqu'elles sont suffisamment violentes entravent la capacité à réfléchir et à agir de manière raisonnée. L'instant ou le chasseur appuie sur la queue de détente doit être un acte raisonné et surtout pas un acte passionné. Le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique intégrera de nouvelles dispositions pour prévenir tout nouvel accident, faudra-t-il encore que le chasseur reste raisonnable.

Mi-janvier, la peste porcine Africaine se fait de plus en plus menaçante, une zone blanche a été décidée par l'état Français (zone ou tous les sangliers doivent être abattus, délimitée par une clôture à la frontière Franco-belge).

Les piégeurs ont du mal à récupérer des preuves de dégâts provenant des espèces « nuisibles » Je ne sais pas si la commune de Grenoble (qui est dirigée par Eric Piolle membre d'Europe écologie les verts) va formuler une fiche de dégât concernant la fouine qui est entrée dans un transformateur et qui a causé une coupure d'électricité de 17000 foyers.

SECURITE ET VISIBILITE A LA CHASSE

Nous avons tous appris depuis quelques années déjà que - quelles que soient nos préférences en matière de couleur - la liberté de s'habiller comme on veut à la chasse c'était fini. Fini le temps du vert olive et des camouflages de type militaire. Le mot d'ordre - parfaitement justifié en termes de sécurité - c'est d'être visible.

Mais être visible, c'est quoi ? Il y a quelques années le port d'une casquette orange suffisait et les fédérations des chasseurs en ont distribué beaucoup. Aujourd'hui c'est devenu plus complexe et surtout j'ai découvert que chaque département avait ses préférences.

En Haute-Savoie être visible c'est un vêtement de « couleur vive » (orange vif, rouge vif ou jaune vif). En Savoie « fluo ou camo-fluo », dans l'Ain « orange fluo ». En Isère, c'est plus compliqué: un effet « fluorescent (orange de préférence) » est « préconisé ». Mais en battue c'est l'orange « visible » qui est obligatoire.

Et la définition d'une battue (avec obligation de carnet de battue et panneau chasse en cours) est tout aussi aléatoire : en Haute-Savoie ou dans l'Ain, c'est à partir de 5 participants, en Savoie de 4 et en Isère de 3.

Ainsi un moniteur de ski chassant en Savoie ne peut pas utiliser sa tenue rouge et certains l'ont appris à leurs dépens. Et que penser des jolies tenues rose fluo -camo que j'ai vues à la Fête de la Chasse à Aix-les-Bains cet été? Il ne reste plus qu'à espérer tomber sur un garde de l'ONCFS daltonien (il devrait y en avoir, 8% des hommes le sont).

Même si la liberté de chaque département en matière de gestion cynégétique est importante, la sécurité est l'affaire de tous les chasseurs et les règles concernant leur visibilité devraient être les mêmes partout.

Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2018 396 réglages sur cible fixe et 115 tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels: L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 12 juin 2019 dès 15 heures et ce jusqu'au 23 octobre 2019.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements: François BOVAGNE 06 81 33 97 25 ou email: françois.bovaqne@orange.fr

<u>Rappel</u>: Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

Cotation des trophées :

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

<u>Attention</u>: seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL: 150 vers le Four 74500 ST PAUL EN CHABLAIS Tel: 06 71 71 30 94 Ou 04 50 75 43 06

Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe: 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

BOVAGNE François: Le Ferney 74560 LA MURAZ - 06 81 33 97 25

CHATEL Dominique: 150, Vers le Four 74500 SAINT PAUL en CHABLAIS - 06 71 71 30 94

DELOCHE André : Le Paradis - 74230 THÔNES - 04.50.02.09.75

DEYA Christophe : Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Damphes 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger: 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 06 34 60 58 67



Les cours pour le Brevet Grand Gibier commenceront le lundi 4 mars 2019 à 5t Cergues.

- <u>Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00</u>: 06 et 27 avril, 11 et 18 mai, 15 juin, 03, 24 et 31 août 2019.

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 29 mars 2019 à HABERE POCHE

HANDIVENTURE

DL du 20 octobre 2018

VIE ASSOCIATIVE

Le beau geste de l'Association sportive des chasseurs de grand gibier



L'Association sportive des chasseurs de grand gibier de Haute-Savoie a remis un chèque de 4 000 euros à à Handiventure Léman. Photo Le DL/G.B.

THONON-LES-BAINS Ce jeudi au port de Thonon, l'Association sportive des chasseurs de grand gibier de Haute-Savoie a remis un chèque de 4 000 euros à Henri Barbet pour l'aménagement d'un voilier Toucan utilisé par des personnes handicapées. Cette somme a permis le financement de la modification de la maniabilité de ce voilier et la réalisation d'un beaupré adapté à une

manœuvre spécifique depuis

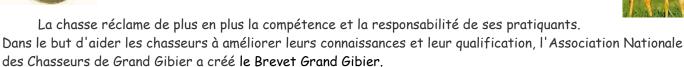
le cockpit.

Cette donation, votée le 30 mars 2018 à Viry lors de l'assemblée générale de l'Association sportive des chasseurs de grand gibier, n'est pas la première. Elle concerne en priorité des associations caritatives.

Ce don de 4 000 euros provient des recettes des activités de réglage de carabines, que les bénévoles de l'association départementale réalisent les mercredis de juin à octobre au stand de tir, ainsi que de l'organisation de séances d'entraînement au sanglier courant. Ces cours et le droit d'inscription payant donnent droit à un brevet après passage d'un examen sur la théorie et la pratique. Le chèque a été remis par le trésorier de l'association, Rémi Jolivet, en présence du président Christophe Deya, de Jean Trottet, Philippe Balsat et Dominique Chatel.



BREVET GRAND GIBIER



Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.ancqq.orq.

Bulletin d'inscription

Nom:	
Prénom :	·········
Adresse:	
Téléphone :	Email:

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2019.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648 Mail : philippe_balsat@orange_fr

Les cours débuteront le 4 mars 2019 à 19 h 30, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

Rappel: Assemblée générale de l'ASDCGG74 le vendredi 29 mars 2019 à HABERE POCHE

Thème de la conférence : La maladie de Lyme par Mr MONNIER de France Lyme Application smartphone gratuite : <u>Signalement tique</u>



